

Dossier amiante au CHI de Haute-Comté Audience du 30 juin 2017



Suite à l'audience de ce jour, le CHI de Haute-Comté souhaite communiquer les éléments suivants :

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté prend très au sérieux cette situation.

Le CHI de Haute-Comté a, pour pallier toute incertitude, entrepris un repérage d'ampleur de ses locaux.

Plus de 1 000 prélèvements ont été réalisés depuis 2012 pour assurer la fiabilité des diagnostics.

440 000 € sur les fonds du Centre Hospitalier ont été engagés dans les travaux de désamiantage sur les différentes rénovations au CHI de Haute-Comté.

Un nouvel EHPAD reconstruit à neuf sur le site de Levier permettant aux résidents et aux professionnels de bénéficier de locaux aux normes contemporaines.

L'exécution des travaux sous contrôle

Pour assurer la sécurité des patients et des professionnels, le CHI de Haute-Comté a légalement initié des travaux de mise aux normes qui devraient se poursuivre, avec toutes les contraintes d'un établissement public de santé devant assurer la continuité des soins.

En complément des normes exigeantes qui encadrent déjà l'activité hospitalière (santé et sécurité des publics), les travaux sont contrôlés par plusieurs organismes. Les plans de retrait d'amiante sont communiqués à l'inspection du travail, OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics), et à la CARSAT (Caisse d'Assurance retraite et de la Santé au Travail), qui sont en mesure d'intervenir directement auprès des entreprises en charge des travaux.

La totalité des travaux est réalisée par des entreprises spécialisées, expertes de l'amiante. Les procédés de désamiantage sont gérés par des prestataires spécialisés, sous contrôle de l'inspection du travail.

Renseignements – contacts presse :

Service Communication & Relations Publiques

Romuald VIVOT : 03 81 38 58 57 - r.vivot@chi-hautecomte.fr

2 faubourg Saint-Etienne – CS 10 329 - 25304 PONTARLIER CEDEX

Standard : 03 81 38 54 54

www.chi-haute-comte.fr